

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0352

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Pôle Éducation Enfance Jeunesse
Coordination Petite Enfance
Tél : 04.66.56.43.92
Réf : IDP/SG/2026

Objet : Convention à titre onéreux relative à l'organisation d'une soirée thématique After Work avec la SASU Inclusion en Prestation dirigée par Mme Orlane CHABASSUT pour le relais petite enfance secteur Anduze le mardi 22 septembre 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code général des impôts,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt d'organiser une soirée thématique pour les assistants maternels du relais petite enfance secteur d'Anduze,

Considérant que cette prestation est proposée pour un montant total TTC de 144 € (cent quarante-quatre euros toutes taxes comprises),

Considérant que dans ce contexte, la proposition de Mme Orlane CHABASSUT, présidente de la SASU Inclusion en Prestation, constitue l'offre économiquement la plus avantageuse pour assurer cette prestation,

Considérant qu'au regard de la réponse favorable de Mme Orlane CHABASSUT à l'organisation de cette prestation pour le relais petite enfance secteur d'Anduze, il convient de déterminer les conditions particulières d'exécution de ladite prestation par voie de convention,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La SASU Inclusion en Prestation, représentée par sa présidente, Mme Orlane CHABASSUT et dont le siège social se situe 246 impasse Arthur Boyer – 30560 Saint Hilaire de Brethmas, est retenue au titre de la prestation relative à l'organisation d'une soirée thématique After Work sur le repérage des signaux qui alertent, le mardi 22 septembre 2026 de 19h30 à 21h30 à la salle du Capitole, place de l'Hôtel de Ville – 30100 Alès.

Ladite prestation consiste en l'organisation d'une soirée thématique After Work de 2h dont le jour et l'horaire ont été fixés en collaboration avec la responsable du relais petite enfance secteur d'Anduze, sous réserve de report ou d'annulation.

Le coût de la prestation relative à l'organisation d'une soirée thématique After Work proposée par l'opérateur économique, la SASU Inclusion en Prestation s'élève à la somme TTC de 144 € (cent quarante-quatre euros toutes taxes comprises), soit un coût horaire de 72 €.

ARTICLE 2 :

Les conditions particulières d'exécution de ladite prestation pour le relais petite enfance secteur Anduze seront précisées dans la convention.

Cette prestation fera l'objet d'une facturation globale présentée par et au nom de la SASU Inclusion en Prestation, dirigée par Mme Orlane CHABASSUT, à l'issue de la soirée thématique.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 28 AOUT 2026

Le président
Christophe RIVENQ

